



Une élection présidentielle contestée

L'élection présidentielle algérienne s'est tenue le 12 décembre 2019. Cette dernière était massivement contestée par le *Hirak*. En effet, depuis la fin de l'été une foule massive s'oppose, chaque vendredi, à la tenue de la présidentielle du 12 décembre, démentant les affirmations du général Gaïd Salah qui assure que le scrutin est réclamé par le "peuple". Mais pour le *Hirak*, le scrutin vise à assurer la survie d'un système en place depuis l'indépendance du pays en 1962, dont ils réclament désormais le démantèlement total au profit d'institutions de transition.

Pourtant, cette élection a bien eu lieu malgré la forte opposition du peuple algérien. L'une des premières contestations concernait les personnalités et parcours politiques de cinq candidats. En effet, tous les candidats à cette élection présidentielle ont été liés politiquement au régime et ont parfois été de proches collaborateurs de l'ex Président Abdelaziz Bouteflika.

Ce rejet de l'élection présidentielle s'est également ressenti dans les résultats. En effet, cette élection a connu le plus fort taux

d'abstention enregistré en Algérie. Le taux de participation est de 39.38% et un huitième des votes sont blancs ou nuls. Au sein de la diaspora le taux d'abstention s'élève à 91.3% selon les chiffres communiqués par l'Autorité nationale indépendante des élections (ANIE).



Photo AFP, RYAD KRAMDI

Au terme de cette élection, c'est Abdelmadjid Tebboune qui a été élu au premier tour avec 58.15% des voix, selon les résultats annoncés par Mohamed Charfi, le président de l'Autorité nationale indépendante des élections (ANIE).

Conférence au siège de SOS Disparu(e)s

Le 6 octobre 2019, SOS Disparu(e)s, a organisé dans ses locaux une conférence animée par les avocats Maître Abdelghani BADI et Maître Nourredine AHMINE, en commémoration du 31ème anniversaire des événements d'octobre 1988. Cette conférence avait pour thème : « *Octobre 1988 – Octobre 2019 : quelles conséquences ?* ».

En effet, à cette époque de nombreuses manifestations sporadiques et incontrôlées ont eu lieu dans plusieurs villes du pays qui ne sont pas sans rappeler le Hirak actuel.



Les conférenciers ont qualifié les pratiques du pouvoir de « pratiques post-October 1988 » car la police a recours à la restriction des libertés. Selon l'avocat et défenseur des droits de l'Homme, Abdelghani Badi, les acquis d'October 1988 sont vite anéantis par le régime qui revient, depuis quelques mois, à ces anciennes pratiques : interpellations, emprisonnement et retour de la police politique.

Les avocats alertent sur la dangerosité du dispositif législatif actuel contre les libertés. Ils énoncent : « *Il y a des textes de loi qui datent de l'époque du parti unique que le pouvoir législatif n'a pas révisé pendant tout ce temps. Le Parlement n'a pas fait son travail et ce sont ces textes qui sont brandis, aujourd'hui, pour mater le hirak.* ». Maître Badi estime que ces textes juridiques « *constituent un danger pour les libertés et pour l'exercice de la citoyenneté* ». Les avocats ont ainsi qualifié les textes juridiques actuels comme des « *mines contre la citoyenneté, les libertés et la pratique démocratique* ».

Les deux conférenciers sont revenus par la suite sur l'apport des événements d'October 1988 et leur influence sur le mouvement populaire du 22 février dernier. « *Le peuple algérien a tiré les leçons des événements précédents. Il a compris qu'il faut être pacifique et uni pour mettre en échec les plans du régime.* ».

Conférence de presse animée par le collectif des avocats de défense des détenus d'opinion et de détenus politiques

Le collectif des avocats de défense des détenus d'opinion et de détenus politiques a organisé une conférence de presse au siège de SOS Disparu(e)s le 7 octobre 2019. Six avocats algériens, Nouredine AHMINE, Mustapha BOUCHACHI, Nouredine BENISSAD, Nabila SMAÏL, Aissa RAHMOUNE et Abdelghani BADI ont animé cette conférence de presse.

Ces avocats et défenseurs des droits de l'Homme ont tiré la sonnette d'alarme sur la situation des libertés qui prévaut dans le pays. Ils ont ainsi attiré l'attention de l'opinion publique sur la gravité du contexte actuel notamment caractérisé par de nombreuses arrestations et détentions de manifestants et de militants politiques et associatifs.

Ces avocats sont très présents dans les tribunaux du pays où ils se constituent, avec plusieurs de leurs collègues, défenseurs des victimes du pouvoir en place. Ils ont dressé une série de violations des procédures légales et interpellent les juges. Ainsi, Mustapha BOUCHABI déclare : « *Je voudrais rappeler à nos frères les juges qu'ils doivent assumer leur responsabilité historique. Ils doivent respecter seulement la loi* ».



A propos du tribunal de Sidi M'hamed, Nabila SMAÏL déclare : « *A croire que nous sommes face à un tribunal d'exception Nous n'avons jamais connu une telle situation où on arrête des gens avant de chercher les chefs d'inculpation. Nous n'avons pas le droit de nous taire sur cette situation. Les avocats doivent boycotter toutes les séances* ».

Les avocats sont également revenus sur le recours massif des juges aux mandats de dépôt. Selon Abdelghani BADI, ces mandats de dépôt « *sont injustifiés* ». Noureddine AHMINE ajoute qu'il y a un « *abus d'utilisation de cette sentence* ». Il déclare : « *les Algériens manifestent pour réclamer un Etat de droit mais sept mois après, ce sont tous les principes du droit qui sont violés* ».

Formation sur le suivi de la mise en oeuvre des recommandations des mécanismes internationaux

Le CFDA et SOS Disparu(e)s ont organisé une formation sur le suivi de la mise en œuvre des recommandations des mécanismes internationaux les 23 et 24 novembre 2019. Cette formation s'est tenue dans les locaux de SOS Disparu(e)s à Alger et était animée par Monsieur Abderrahmane Salah.

La première journée de formation était notamment dédiée aux dispositions fondamentales du Pacte international relatif aux droits civils et politiques. Le formateur a ainsi évoqué les critères et modalités de ratification des différents protocoles facultatifs des Nations Unies. Il a ainsi précisé que l'Algérie avait ratifié tous les protocoles onusiens à l'exception du protocole sur l'immigration la Convention internationale pour la protection de toutes les personnes contre les disparitions forcées.

Durant cette journée, le formateur, Monsieur Abderrahmane Salah présenta en détail la composition et le fonctionnement du Comité des Droits de l'Homme. Il a ainsi présenté les différents experts qui le composent ainsi que les compétences dont dispose le Comité.

Le formateur procéda ensuite à une lecture des articles du Pacte international relatif aux droits civils et politiques (PIDCP). Il a ensuite abordé la question des rapports périodiques que doivent

remettre les Etats aux différents Comités des Nations Unies à savoir en ce qui nous concerne le Comité des droits de l'Homme. Ce dernier procède par la suite à l'examen de l'État parti.

Cela donna lieu à un débat entre les participants et le formateur concernant certains articles du PIDCP et la confirmité des textes d'application de la Charte pour la paix et la réconciliation nationale avec le PIDCP et qui seraient contraires et à la Constitution algérienne elle-même.

Les ONG soumettent également des rapports alternatifs au rapport de l'État parti. Ces rapports doivent refléter les violations des droits de l'Homme en rapport avec les dispositions du PIDCP et doivent être concis. Le nombre de pages est limité.



Les participants ont donc suivi un exercice en techniques de rédaction d'un rapport alternatif. Ils ont ainsi pu apprendre à respecter la forme des rapports soumis par les ONG au Comité des droits de l'homme ou pour l'examen périodique universel ainsi que les renseignements essentiels que ces derniers doivent contenir

Afin de conclure cette première journée, les participants ont été invités et ce conformément à la méthodologie de rédaction présentée précédemment à réfléchir sur les violations prioritaires des dispositions du Pacte qu'ils voudraient voir apparaître sur un rapport alternatif

La deuxième journée a été consacrée au suivi des constatations et recommandations du Comité des droits de l'Homme émises après l'examen du rapport de l'Algérie et leur mise en oeuvre. Le

formateur a commencé par faire une lecture des constatations article par article et à les commenter.

La Comité a ciblé 3 recommandations qui sont le droit à la Vérité pour les personnes disparues, la liberté de réunion, le droit des migrants.

Le formateur a expliqué que lors d'un plaidoyer pour la mise en oeuvre des constatations du Comité, les ONG doivent identifier les mécanismes avec lequel coopérer, inventorier et classer les recommandations par ordre de priorité. Ces dernières doivent choisir les constatations qui leur semble les plus pertinentes et/ou qui se rapprochent du mandat de l'association comme par exemple, le droit des femmes, le droit des enfants, les disparitions forcées, etc et les défendre. Les recommandations du Comité des droits de l'Homme peuvent nécessiter le recours à d'autres mécanismes dans le processus de suivi de leur mise en oeuvre. Par exemple une recommandation portant sur les discriminations et violences faites aux femmes peut susciter des actions de plaidoyer envers le Comité des droits des femmes, mais aussi après du comité contre la torture.



Un Webinaire (vidéoconférence) animé par Monsieur André Kangni, coordinateur au Centre des droits civils et politiques (CCPR) de Genève a été mis en place avant de conclure cette deuxième et dernière journée de formation. Monsieur Kangni a rappelé la démarche à suivre pour le suivi des recommandations du Comité des droits de l'Homme. Il a abordé la question de cette nouvelle procédure de suivi et son importance afin de veiller à ce que les recommandations des mécanismes soient mises en oeuvre. Le Comité a envoyé des questions sur les 4 recommandations

qu'il a ciblé à l'Etat algérien qui a deux ans pour y répondre conformément au para. 5 de l'article 71 du règlement intérieur du Comité. L'Etat partie est invité à faire parvenir, le 27 juillet 2020, des renseignements sur la suite qu'il aura donnée aux recommandations. L'Algérie a donc deux ans pour rendre un rapport sur la mise en oeuvre des recommandations du Comité. Les ONG peuvent également soumettre un rapport alternatif à ce moment là en se basant sur les réponses du gouvernement algérien au Comité.

Monsieur Kangni a présenté le système de notation des mesures prises par l'Etat à la suite des recommandations émises par le Comité.

14^{ème} anniversaire de la Charte pour la paix et la réconciliation nationale

Le 29 septembre 2019 correspondait au 14^{ème} anniversaire de la promulgation de la Charte pour la paix et la réconciliation nationale.

A cette occasion, des mères et des parents des victimes de disparitions forcées ont tenu un rassemblement à proximité du Conseil national des droits de l'homme (CNDH) à Alger pour réclamer la vérité.

Brandissant les portraits des personnes disparues, les mères appellent à la vérité. « *Nous voulons connaître le sort de tous les disparus. Que ceux qui les ont kidnappés nous renseignent sur l'endroit où ils ont été enterrés* » déclarent-elles.

Hacene Ferhati, membre de l'association SOS Disparus affirme quant à lui que : « *14 ans après la promulgation de la charte de la réconciliation, les autorités n'ont rien fait pour permettre aux familles des victimes de connaître la vérité. On ne peut pas prétendre à la réconciliation sans connaître le sort de toutes les victimes* ».

Chaque semaine les familles de disparus.e.s tiennent des rassemblement similaires à celui-ci. Chaque semaine elles élèvent la voix pour espérer un jour accéder à la Vérité et à la Justice.

Brèves

Le CFDA remporte le Prix ICIP Constructeurs de Paix

L'Institut Catalan International pour la Paix (ICIP) organise chaque année depuis 2011 le prix ICIP Constructeurs de Paix. Ce prix vise à récompenser publiquement les individus, entités ou institutions qui, de manière exceptionnelle et étendue, ont travaillé et contribué à la promotion et la construction de la paix.

L'édition 2019 a rendu hommage au Collectif des Familles de Disparu(e)s en Algérie (CFDA) pour sa détermination et son courage à dénoncer les disparitions forcées en Algérie, sa lutte contre l'impunité et sa contribution à l'instauration d'une transition pacifique dans le pays.

Le prix sera officiellement remis lors d'une cérémonie de remise de prix institutionnelle qui a lieu chaque année au Parlement de la Catalogne. Ainsi, Nassera Dutour, Présidente du CFDA, se rendra à Barcelone début 2020 afin de représenter le Collectif des Familles de Disparu(e)s en Algérie et recevoir ledit prix.

Forum de la société civile à Bruxelles

Le Collectif des Familles de Disparu(e)s, représenté par sa Présidente, Madame Nassera Dutour, a participé au Forum de la société civile à Bruxelles les 2 et 3 décembre 2019.

L'Union européenne a engagé un dialogue structuré avec la société civile des pays du Voisinage du Sud dans le but de renforcer la coopération dans le processus de décision politique. Ce forum est l'évènement de clôture du cycle d'activité annuel qui a rassemblé environ 180 OSC et représentants de l'UE.

Revue de Presse

Octobre

<http://bit.ly/33rav50>

Novembre

<http://bit.ly/33OZZEb>

Décembre

Les participants ont eu l'occasion de discuter les résultats des activités précédentes en se concentrant sur la mise en œuvre des recommandations formulées au cours des activités de l'année et discuter de leur faisabilité dans le cadre des politiques et mécanismes extérieurs européens.

Le CFDA a ainsi pu participer à un atelier sur la « bonne gouvernance et Etat de droit » qui comprenait des discussions sur la lutte contre la corruption et la réduction des espaces pour la société civile.

Rencontre avec les partenaires algériens à Copenhague

Les 12 et 13 novembre 2019, EuroMed Droit organisé, à Copenhague, une rencontre entre les partenaires algériens. Les représentants de nombreuses organisations algériennes ont ainsi pu discuter de l'évolution de la situation en Algérie à l'approche des présidentielles du 12 décembre 2019. Pour Madame Dutour, l'urgence absolue est de venir en aide aux détenus d'opinion actuellement dans les prisons pour avoir simplement exprimé leurs opinions ou brandi le drapeau amazigh.

Les partenaires algériens ont également pu rencontrer des membres du Ministère des Affaires Etrangères Danois. Ils ont ainsi pu présenter, à tour de rôle, leur organisation et leur attente de cette rencontre. Les représentants du Ministère ont affirmé leur volonté de renforcer le dialogue dans la région arabe. Le gouvernement danois actuel est très intéressé par toutes les problématiques des droits humains et est disposé à travailler davantage à leur renforcement

<http://bit.ly/2sTJ4nf>

Contacts

Email : cfda@disparus-algerie.org

Site : www.algerie-disparus.org

Phone : 0033 (0)9 53 36 81 14



[Notre page](#)



[Notre Mémorial Virtuel](#)